Association d ' Information Communale de Loire - Atlantique
Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux

Bulletin d'inscription

Valant bon de commande
A retourner par mail, fax ou courrier à l'Adicla

Commune : ……

Votre commune est-elle adhérente à l'Adicla? Oui ☐ Non ☐

Formation

Thème : ……
……..

Date (s) : ……..

Tarif/Personne (fonction du nombre de jours de formation et de l'adhésion ou non de la commune à notre association - ils sont indiqués sur chaque programme de formation)
……

Participant

Nom et Prénom : ……...

Fonction : ……..

Adresse postale : ……
……

Mail :……..

Téléphone :……

Ces informations sont nécessaires pour l'envoi de la convocation ou en cas d'annulation pour prévenir le stagiaire

• Les bulletins doivent parvenir à l'Adicla via courrier, fax ou mail dûment remplis et signés par l'autorité territoriale.
• Bulletins pris dans l'ordre d'arrivée. Possibilité de se faire remplacer.
• 100 % du prix sera facturé à la collectivité, en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 8 jours avant le début de la formation
• Une facture globale, établie en fonction du nombre de participants sera adressée à chaque collectivité à l'issue de la formation
• L'Adicla se réserve le droit d'annuler/reporter tout ou partie d'un cycle de formation, 7 jours au plus tard avant le début de l'action, notamment en cas d'insuffisance de participants ou, sans délai, en cas de force majeure.
• Toute demande d'annulation à l'initiative du stagiaire doit être confirmée par écrit. Si celle-ci est reçue plus de 8 jours avant la date du stage elle est acceptée sans frais, dans un délai égal ou inférieur à 8 jours elle entraîne le règlement de la totalité du prix de la formation.

Cachet et signature de l'autorité territoriale

6 rue du Pen Duick II – 44200 NANTES – Téléphone 02 40 20 02 53 – Fax 02 51 82 31 69 – Mail adicla@aol.com